

AARBEN

Société civile immobilière

au capital de 2 600 Euros

Siège social :

5, chemin des Pince Vins

92500 RUEIL MALMAISON

R.C.S : NANTERRE 882 628 423

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame Jocelyne IMBERT, née le 27 mai 1956 à Saint Pierre de Maille (86), de nationalité française, demeurant au 9, rue Louis Rouquier - 92300 LEVALLOIS-PERRET,

d'une part "LE CEDANT"

ET

Madame Josselyne PARTOUCHE, née le 08 avril 1963 à Petah Tikva (ISRAEL), demeurant 5 chemin des pinces Vins – 92500 RUEIL MALMAISON,

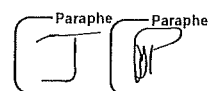
d'autre part "LE CESSIONNAIRE"

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU DE QUI SUIT :

La Société civile immobilière a pour objet :

L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente, de tous biens et droits mobiliers ou immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits en question,

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Paraphe Paraphe


Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

A été créée le 25 mars 2020.

Le Cédant possède dans cette société DEUX CENT SOIXANTE PARTS (260) parts de nominal D'UN EURO (1,00 €) chacune sur un total de DEUX MILLE SIX CENTS (2 600) parts sociales.

Le Cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

CESSION

Par les présentes, Madame Jocelyne IMBERT cède et transporte avec toutes les garanties ordinaires et de droit en pareille matière, à Madame Josselyne PARTOUCHE qui accepte, la pleine propriété de DEUX CENT SOIXANTE PARTS (260) parts sociales.

PRIX : La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de seize Euros par part (16,00 €), soit au total quatre mille cent soixante Euros (4 160,00 €) que le cessionnaire devra verser au cédant.

La société est à prépondérance immobilière.

PROPRIETE JOUISSANCE

Lesdites cessions qui n'entraînent pas la dissolution de la société prendront effet à compter de ce jour, date à compter de laquelle les cessionnaires seront propriétaires de tous les droits qui y sont attachés.

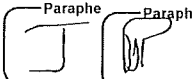
DECLARATIONS FISCALES

Les parties déclarent que :

- La société est à prépondérance immobilière et est soumise à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ;
- Le nombre total de parts de la société est de DEUX MILLE SIX CENTS (2 600) parts sociales ;
- Les Cessions sont faites au prix de quatre mille cent soixante Euros (4 160) ;
- Les droits dus s'élèveront à 5% du montant de la cession soit $4\,160 \times 5\% = 208,00$ Euros;
- L'Acquéreur se chargera des formalités d'enregistrement consécutives à la Cession définitive et prendra à sa charge le paiement des droits.

MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts de la Société seront régulièrement modifiés en leur article 7, en conséquence de la présence cession de parts sociales.

Paraphe Paraphe


ARTICLE 7 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de deux mille six cents Euros (2 600 Euros).

Suite aux cessions de parts intervenues depuis la création de la société, le capital social se répartit comme suit :

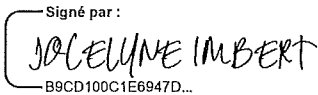
- Monsieur Bernard KASSIS	
Propriétaire de deux mille trois cent quarante parts sociales	2 340

- Madame Josselyne PARTOUCHE	
Propriétaire de deux cent soixante parts sociales	260

SOIT AU TOTAL DEUX MILLE SIX CENTS PARTS SOCIALES	2 600
---	-------

Fait à RUEIL- MALMAISON, le 07 NOVEMBRE 2025

Le Cédant
Jocelyne IMBERT

Signé par :

B9CD100C1E6947D...

Le Cessionnaire
Josselyne PARTOUCHE

Signé par :

743D7B062F61414...

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
VANVES

Le 01/12/2025 Dossier 2025 00059310, référence 9224P02 2025 A 04499

Enregistrement : 208 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Deux cent huit Euros

Montant reçu : Deux cent huit Euros

SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
ET DE L'ENREGISTREMENT DE VANVES
58, BOULEVARD DU LYCEE
92175 VANVES CEDEX
Téléphone : 01 41 09 38 25
enr.vanves@dgif.finances.gouv.fr